

Arrêté N° MA-ART-2023-252

**OBJET :** Arrêté de circulation pour des travaux de déploiement de la fibre optique, 29-31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 29 novembre 2023 jusqu'au 24 décembre 2023.

**Le Maire de Les Monts d'Aunay**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal .

**Vu** le Code de la Route .

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **PCE Services et ses sous-traitants** (AIR8, STEPELEC, FIBRA TELECOM, AMX, OPTICAL NETWORK) domiciliée 330 rue Léon Jouhaux, Saint-Lô, pour des travaux de déploiement de la fibre optique (piquetage, aiguillage, tirages de câbles, raccordements et mesures), 29-31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 29 novembre 2023 jusqu'au dimanche 24 décembre 2023 ;

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 - Pendant toute la durée des travaux, la chaussée est rétrécie du 29 au 31 rue de Vire.
- ARTICLE 2 - Pendant toute la durée des travaux, le stationnement est interdit du 29 au 31 rue de Vire.
- ARTICLE 3 - L'entreprise **PCE Services et ses sous-traitants** sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire et de la mise en sécurité de la voie.
- ARTICLE 4 - Le positionnement des infrastructures de télécommunication (fibre optique) est déterminée par le prestataire (et ses éventuels sous-traitants), à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.
- ARTICLE 5 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
  - Monsieur VAL - Kéolis ( BUS VERTS)
  - Le Responsable des Services Techniques de Les Monts d'Aunay,
  - Le Service voirie de Pré-Bocage,
  - Les voyages de l'odon,
  - Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
  - L'entreprise **PCE et ses sous-traitants**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon,  
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,  
Le 29 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

